



le Pied du Jura

Numéro 30 / Juin 2013

Tirage: 200 exemplaires

Prix indicatif: 4.-

Le petit journal de Gimel

SOMMAIRE

Editorial: 1
Jean-Daniel Reymond: 2
Conseil communal : 3
Protégeons nos rivières : 3
Gestion des déchets : 4, 5 et 6
Valgaz et notre village : 7
Gimel-les-Cascades, 20ème : 8 et 9
Gimel sur la carte Dufour : 10
Gimel sur la carte Siegrist : 11
Gimel sur les "cartes écrans" : 12
Une histoire de fou : 13
Ponts sur le Toleure : 14 et 15
Agenda : 16
Etat civil : 16

Editorial

Le nouveau numéro du Pied paraît enfin au terme d'un hiver qui nous aura gratifiés d'une neige abondante et qui se sera attardé bien au-delà du mois de mars. L'arrivée tardive d'un printemps encore timide n'explique pas une parution retardée cette année à l'orée de l'été. Il est en effet difficile de trouver le temps et les ressources nécessaires pour aller à la rencontre de celles et ceux qui participent à la vie de notre village, pour rédiger des textes ou réunir les articles, pour construire, mettre en forme un tel journal.

Ce numéro présente en effet une belle diversité de sujets. Nous vous proposons une page de l'histoire de la topographie et celle de la construction d'un pont tout près de chez nous.

Editeur responsable: ADIG + commune
François MARTI, Reynald ISELY
Contact: r.isely@sefanet.ch
Impression: Imprimerie Beaulieu, Rolle

Des sujets brûlants d'actualité ont attisé notre curiosité comme la gestion des déchets ou la situation du réseau qui achemine le gaz dans les chaumières. Nous sommes partis à la rencontre de l'équipe qui déneige nos routes. Une histoire de fou est une belle invitation au voyage dans le passé de notre langue.

Et puis, deux pages résument notre belle escapade à Gimel-les-Cascades à l'occasion des 20 ans du Pacte d'Amitié liant nos deux communautés.



Le gâteau d'anniversaire (sans les bougies !)

Bouclé juste avant l'été, nous espérons qu'il saura vous divertir, vous informer, vous instruire durant ces journées que nous vous souhaitons radieuses.

Nous ne savons pas encore si ce journal paraîtra en automne. Il nous sera en effet difficile de poursuivre ce travail malgré les satisfactions qu'il nous a procurées. Une telle incertitude peut cependant être perçue comme une opportunité. Ce sera en effet l'occasion de le repenser, de l'inventer encore une fois, de lui insuffler un nouveau souffle.

F. Marti et R. Isely

Ce petit journal est en lecture libre dans les établissements publics. Il est en vente au Petit Magasin Sandrine Winkelmann, à la papeterie Françoise Christinet, au kiosque Monique Renaud, à la quincaillerie Jean-Marc Durussel, au bureau de la commune et à la bibliothèque de Gimel. Nous remercions sincèrement toutes ces personnes pour leur aide.

Jean-Daniel Reymond

Il a beaucoup neigé l'hiver dernier, l'effort pour assurer de bonnes conditions de circulation sur nos routes a donc été particulièrement important.

En effet, entre Bauloz, à 870 mètres d'altitude et en Bochet à 650 mètres, les différences de température et d'état d'enneigement peuvent être importantes. Pour dégager nos routes, le déneigement est organisé par plusieurs entreprises. La société Lecoultre s'occupe des axes principaux (la Grand' Rue et la route de St-George) pour le compte de l'Etat. Le dégagement des chemins privés est confié à trois entreprises locales. Enfin, l'équipe de notre commune, constituée pour ce travail par Jean-Daniel Reymond et Laurent Boley (une semaine sur deux chacun) s'occupe de l'ensemble des routes.



M. Jean-Daniel Reymond et l'Unimog de la commune.

Le Pied est donc parti à la rencontre de M. Jean-Daniel Reymond, responsable des parcs et promenades de Gimel. Cela fait 34 ans qu'il est au service de notre commune, ce sont donc – comme il le dit - 34 saisons d'hiver traversées. Pour l'épauler (tout long de l'année), trois collaborateurs : Philippe Renaud, Marko Kaloserovic (apprenti agent d'exploitation) et Laurent Boley.

La préparation commence dès la sortie de l'automne, avant les premiers frimas de l'hiver, avec la pose des pi-

quets et des pare-neiges dans les endroits exposés à tous vents. Il faut également équiper l'Unimog en montant les lames, préparer le Pony pour dégager les trottoirs et les places de parc puis, surtout, sortir les pelles à neige pour les concierges.

En hiver, les journées commencent à 5 heures du matin et même plus tôt si les conditions l'exigent.

Le trajet commence par la « route du lait » qui tient son nom d'un contexte historique à une époque où la priorité a été donnée au dégagement des accès qui permettaient aux agriculteurs d'acheminer leur lait à la laiterie. Cette première partie du parcours commence à Soerensen et descend sur le centre du village. Le déneigement se poursuit ensuite sur la deuxième partie du parcours jusqu'au bas de la commune. Au total, le trajet aller-retour représente env. 80 km. En fonction des conditions météorologiques, le premier passage ne suffit pas et il faut recommencer. Sur ce dernier hiver particulièrement rude, Jean-Daniel Reymond et Laurent Boley ont ainsi parcouru 2'200 km et utilisé 15m³ de sel.

Les conditions de travail sont rudes. Après s'être levé si tôt, conduire ce véhicule dans le froid avec son grondeur assourdissant et dans des conditions de visibilité réduite est en effet un travail astreignant.

Le véhicule qui a 20 ans déjà est également soumis à dure épreuve. Equipé pour l'hiver dès le mois d'octobre, il est ensuite rendu aux travaux estivaux dès l'arrivée du printemps. Lors du déneigement, les lames souffrent beaucoup. Elles butent sur les regards qui sont soulevés par le gel, elles raclent un bitume qui peut se soulever lorsqu'il a été gorgé d'eau par les pluies qui précèdent la neige. La commune a donc acquis un deuxième véhicule pour les travaux d'été, ce qui va soulager l'Unimog entre deux hivers.

Jean-Daniel Reymond parle également de l'évolution des mentalités. Les attentes sont aujourd'hui plus importantes et exigeantes. De plus, avec les pendulaires, ceux qui travaillent loin, le personnel médical et les écoles, le déneigement doit se faire sur une plus longue période dans la journée ; dès avant l'aube à tard la nuit.

Quand l'hiver se termine, le véhicule est délesté de ses lames, Jean-Daniel et son équipe se consacrent alors aux nombreuses tâches d'entretien de nos parcs et autres espaces verts qu'imposent également les belles saisons.

Conseil communal

Page 3

Séance du 7 décembre 2012

Trois sujets importants ont été traités durant cette dernière séance de l'année.

En début de séance, le conseil a accepté le nouveau règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière. L'ancien règlement datait de 1989 et nécessitait une mise à jour suite à l'aménagement du columbarium en 2011.

Ensuite, le nouveau règlement sur la gestion des déchets a donné lieu à un débat nourri sur les modalités d'application et sur le montant de la taxe. Il a été accepté avec quelques modifications sur certains points, notamment sur

la manière dont seront taxées les entreprises.

Le Conseil a également accepté le budget 2013 qui prévoit un excédent de charges de Fr. 316'042.-. Dans son rapport, la commission des finances relève que les comptes sont, année après année, significativement grevés par les reports de charges sur les communes. A ce sujet, le municipal Philippe Rezzonico a informé le conseil qu'un dialogue se met en place entre l'Etat et les principaux représentants des communes (UCV et AdCV) pour aborder ces questions.

F. Marti

Protégeons nos rivières

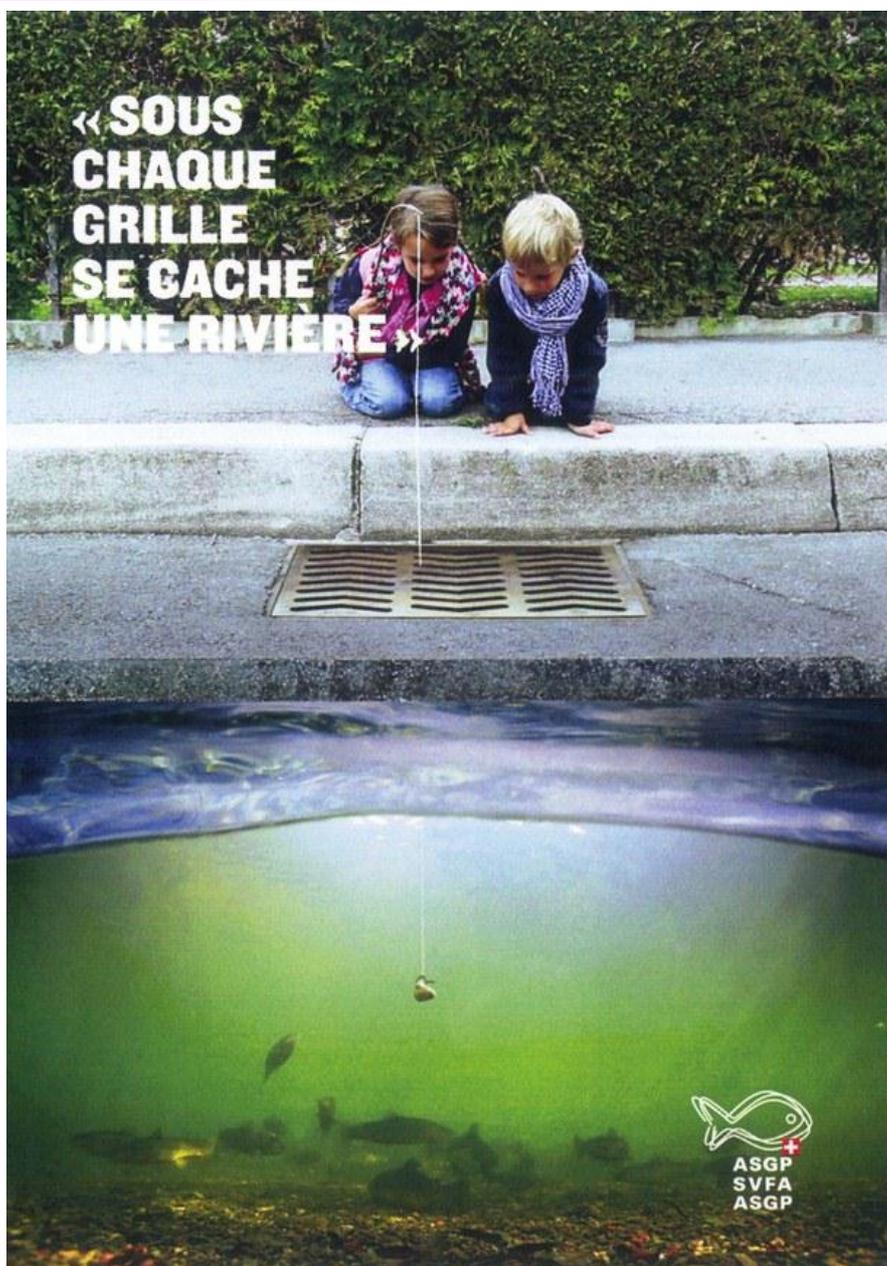
La campagne « Sous chaque grille se cache une rivière », initiée par l'Association Suisse des Gardes-Pêche (ASGP), a pour but d'informer la population sur le fait qu'un certain nombre de pollutions des cours d'eau et des lacs de notre pays proviennent du mauvais usage des grilles d'eaux claires.

SAVEZ-VOUS À QUOI SERVENT LES GRILLES D'ÉVACUATION DES EAUX ? Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations.

CES GRILLES DE SOL ET LES CANALISATIONS QUI SE TROUVENT DESSOUS MÈNENT LE PLUS SOUVENT L'EAU A LA RIVIÈRE OU AU LAC LE PLUS PROCHE.

Situées près de nos maisons, de nos commerces, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint !

**CES POLLUTIONS PEUVENT ET DOIVENT ÊTRE ÉVITÉES !
DES COURS D'EAU EN BONNE SANTÉ
PERMETTRONT AUX GÉNÉRATIONS
FUTURES DE CONSOMMER NOTRE
BIEN LE PLUS PRÉCIEUX :**

L'EAU

Gestion des déchets

Avec le printemps, les containers de nos communes ont vu essaimer de nouveaux sacs blancs à la place des habituels sacs gris ou noirs. Ce changement fait suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets adopté par notre commune dans le sillage de presque toutes les communes du canton.

Pour rappel, la taxe que nous payons ne couvrait que l'élimination des ordures ménagères et encombrants. Les coûts de traitement du verre, du bois, du papier, du métal, déchet de jardin et du PET n'étaient donc pas couverts par cette taxe.



Petit rappel historique

Ce règlement trouve son origine dans une loi fédérale sur la protection de l'environnement datant de 1983 qui stipule que le coût de l'élimination des déchets doit être porté à la charge directe de celles et ceux qui les produisent. Les communes ne peuvent donc plus équilibrer ce poste par le prélèvement d'un point d'impôt facturé unilatéralement à tous les habitants sans tenir compte de la qualité du tri des déchets.

Bien que les taux de collecte et de recyclage soient déjà importants en Suisse (surtout pour les emballages de boisson), cette nouvelle organisation doit inciter les habitants à trier encore davantage leurs déchets. Les communes vaudoises collectent env. 260 kg de déchets incinérables par année et par habitant, le but étant d'arriver à 240 kg (Gimel est à environ 240 kg).

Dorénavant, le prix du sac et la taxe annuelle doivent permettre de couvrir directement les frais de traitement de l'ensemble des déchets.

Ce que cela coûte

Au budget 2012 de la commune, le ramassage des ordures représentait une charge d'env. Fr. 300'000. Et si on y intégrait l'ensemble des coûts liés à la gestion des déchets, la facture se montait à Fr. 330'000.-. Avec l'ancien système, un ménage composé d'un couple avec deux enfants de moins de 18 ans payait environ 400.- de taxe annuelle. Avec le nouveau système, il paie une taxe de Fr. 240.- à laquelle s'ajoute le coût des sacs qui peut se monter à Fr. 200.- additionnels pour deux sacs de 35 litres par semaine. La différence n'est donc pas bien grande pour le portefeuille du ménage et cet argent couvrira dorénavant l'ensemble des coûts.



Comment ça fonctionne

Le sac blanc peut être acheté dans n'importe quel magasin et, théoriquement, être déposé dans les containers de toute commune affiliée à ce système. Le magasin reversera env. 75% du prix du sac à une société détenue par les communes. Cet argent leur est ensuite reversé au prorata de la quantité de déchets ramassés à raison de Fr. 300.- par tonne.

Quant au montant de la taxe, il sera recalculé chaque année en fonction du coût des déchets recyclés et des revenus de la taxe au sac.

Le règlement et sa directive d'application nous encouragent à faire preuve de bon sens économique (pour le ménage domestique autant que communal) et d'une sensibilité écologique.

Plus les habitants seront disciplinés et méthodiques, moins la taxe annuelle sera élevée.

Quelques conseils, indications

Le PET, le papier / carton et le verre doivent être systématiquement recyclés.

Le PET est à ramener en priorité aux points de vente qui ont l'obligation de le reprendre.

Les cartons doivent être pliés et compressés. Le papier doit être propre, non souillé. Les emballages alimentaires qui ont été en contact avec la nourriture et dont les cartons peuvent contenir des films de cire ou d'aluminium ne peuvent pas être recyclés et sont à mettre dans le sac poubelle. Les cartons surgelés, de cornflakes ou de croquettes pour chats, nos briques de jus de fruits doivent être aussi mis dans le sac poubelle.

Gestion des déchets (suite)

Le tri des objets en plastique est encore très difficile. On compte en effet 5 grandes catégories de plastique qu'il serait trop contraignant de faire trier aux habitants.

Pour le recyclage, deux filières sont à l'étude, l'une pour la production de biodiesel, l'autre pour une réutilisation. En attendant, tous les plastiques, nos jouets et bouteilles de lessive ne vont que dans les sacs poubelle s'ils mesurent moins de 60 cm.

Les ordinateurs, téléviseurs et autres machines électroniques devraient être ramenées aux magasins qui ont facturé une taxe pour leur élimination lors de la vente de l'appareil. Ces points de vente sont souvent réticents à l'idée de récupérer ces appareils parce que la démarche administrative est lourde. Ils sont pourtant tenus de les récupérer.

Les litières pour chats peuvent être amenées dans les déchets inertes, elles ne doivent jamais être versées dans les toilettes et compost.

Depuis mi-avril 2013 des bidons sont à disposition à la déchetterie pour récupérer les épluchures et les restes de nourritures (Attention : les sacs biodégradables, les os et les coquillages ne doivent pas être mis dans les bidons).

F. Marti et administration communale

La déchetterie de Gimel

Deux personnes sont là pour nous orienter.

Les nouveaux horaires :

samedis de 8h30 à 11h30

mercredis et vendredis de 14h30 à 18h00
(d'avril à octobre)

mercredis et vendredis de 14h30 à 17h00
(de novembre à mars)

Peuvent y être amenés :

Les encombrants (objets supérieurs à 60 cm) ;

Le papier et le carton plié ;

Le verre trié par couleur ;

Le PET (bouteille écrasée) ;

Le bois ;

La ferraille (l'aluminium et le fer blanc) ;

Les habits (propres et emballés) ;

Les inertes (gravats, carrelages, etc.) ;

Le compost, déchets de jardin ;

Les déchets de cuisine (épluchures et reste de nourriture) ;

Les ordures ménagères (les sacs peuvent en effet y être déposés si on a raté le ramassage du vendredi matin).

Tout est là : www.gimel.ch > onglet « Services »
> rubrique « Déchetterie »

L'histoire se répète !

Le préfet de la Seine était très influent à une époque où la fonction de maire avait été mise entre parenthèses à Paris. C'est ainsi que le préfet Eugène-René Poubelle (1831-1907) fut amené à prendre 2 arrêtés en 1883 et 1884 qui obligeaient les propriétaires d'immeubles à mettre à disposition de leurs locataires des récipients communs, munis d'un couvercle et d'une capacité suffisante pour contenir les déchets ménagers. La dimension et même la contenance de ces récipients étaient strictement contrôlées : 40 à 120 litres.

*L'arrêté prévoit également le **tri des déchets** : trois boîtes sont obligatoires, une pour les matières putrescibles, une pour les papiers et les chiffons et une dernière pour le verre, la faïence et les coquilles d'huîtres. Cette prescription a amélioré de manière considérable l'hygiène des foyers de la capitale. En effet, le nombre d'habitants à Paris - avoisinant les deux millions - et la présence de nombreux immeubles collectifs rendaient indispensable l'organisation d'un ramassage régulier.*

Les Parisiens prirent l'habitude de désigner les réceptacles à ordures du nom du préfet Poubelle. Mais ce nouveau règlement ne fut que partiellement respecté, se heurtant à l'hostilité de la population. Les propriétaires voyaient l'ajout de nouvelles charges, les concierges, des tâches supplémentaires à accomplir et les chiffonniers, la menace de perdre leur gagne-pain. Les boîtes détériorées n'étaient pas remplacées, les anciennes pratiques perduraient par endroits.

L'essentiel des décisions du préfet Poubelle a cependant été appliqué. Les hygiénistes ont fini par gagner leur combat. Les ordures furent domestiquées et enfermées et l'exemple de Paris se répandit dans les villes de province. Il faudra toutefois attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que les poubelles deviennent d'un usage courant.

La définition de la « poubelle » fut insérée en 1890 dans le supplément du Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle.

Source: Wikipedia

Ce qui va (encore) à la poubelle

Bouteille de vinaigre ou d'huile
Ces bouteilles ne sort pas en PET et nuisent à son recyclage, notamment à cause des restes d'huile et de vinaigre.

Brûques de jus de fruit (ou de lait)

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cre et parois d'aluminium. En conséquence, il ne faut pas les mettre au vieux papier.

Vaisselle cassée

Les objets en porcelaine nuisent au bon recyclage du verre. Vont aussi à la poubelle: les verres cassés (à cause des traces de masht) et les miroirs (à cause de la couche métallique réfléchissante).

Sac d'aspirateur

Pour éviter de diffuser de la poussière dans le plicho au moment du changement de sac, bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.

Ampoule ordinaire

Composée de métaux et de verre, elle peut aller sans problème à la poubelle - contrairement aux ampoules économiques (fluocompactes) et aux tubes lumineux (néons), qui contiennent de l'électronique, des gaz et des produits fluorescents toxiques. Les ampoules LED ne doivent pas aller à la poubelle.

Enveloppe pour photos
Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Et le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.

Papier et carton souillés
S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier (mais pas les emballages de surgelée).

Emballages en plastique

Les plastiques ne sont pas récupérés, sauf les bouteilles de brosses en PET et les emballages de produits laitiers en PE (repris seulement dans certains commerces).

Chiffon souillé et vieille basket

Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des conteneurs de récupération. Mais s'ils sont souillés (graisse, peinture, etc.), leur pièce est dans la poubelle.

Déchets composites

Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un «déchets composite». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.

Litière du chat

Surtout pas dans les WC: les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. La plupart des installations de compostage préfèrent ne pas les avoir non plus (pour des raisons techniques).



Les déchets toxiques à ramener au point de vente (ou à la déchèterie communale)

Si les commerces de votre quartier et votre commune vous permettent de récupérer tous les déchets figurant sur cette page, félicitez-les de ma part!



Produits de jardinage, restes de peinture, solvants, vieilles huiles et autres produits chimiques



Piles et batteries



Appareils électroniques et électriques



Ampoules économiques (fluocompactes) et tubes fluorescents (néons)

Et les matériaux à recycler



VALGAZ SA et notre village !

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, nous souhaiterions raccorder notre bâtiment au réseau de gaz communal et vous remercions par avance de nous indiquer les formalités à accomplir ».

Voici la demande que reçoit la Municipalité depuis plusieurs années et à laquelle elle répond de plus en plus fréquemment.

En effet, c'est en 1993 qu'a été créée la société VALGAZ SA par les Communes d'Aubonne, Lavigny, Saint-Livres, Bière, Saubraz et Gimel. Les Communes de Molens et Berolle ont rejoint la société en 1996 et Ballens en 2001. La société Valgaz SA a un capital action de Fr. 2'430'000.- divisé en actions nominatives d'une valeur de Fr. 1'000.- chacune, entièrement libéré. Gimel détient 400 actions après que le Conseil communal ait accepté de faire partie de cette société dans sa séance du 15 février 1993.

Mais c'est seulement dès 1998 que notre Commune a entrepris la construction de son réseau communal, sous l'impulsion de MM. Jean-Claude Kurzen puis dès 2002 de M. Jacques-André Renaud, municipaux, alors que la conduite de gaz de liaison était en attente en limite de commune Saubraz-Gimel, en bordure de la route cantonale, au lieu dit Le Prunier. Plusieurs préavis de financement auprès du Conseil communal ont été nécessaires pour mener à bien ces travaux pour arriver à ce jour à un réseau communal de 5.5 km, le dernier en date étant le raccordement du hameau de Bauloz en collaboration avec la société électrique SEFA pour le télé-réseau. A ce stade, notre réseau est bientôt complet mis à part quelques petits bouclages (liaison entre deux conduites principales) qui devront encore être entrepris. Il est plaisant de relever que les dernières constructions actuellement en cours seront aussi reliées à notre réseau de gaz communal tout en rappelant que la première maison raccordée à Gimel a eu

lieu au printemps 1998, au chemin de la Fin 18.

L'avantage pour notre Commune d'être actionnaire de Valgaz SA permet de garantir des prix de vente stables. Pour rappel, nos consommateurs gimelans n'ont subi aucune augmentation depuis 2006 !

Il est intéressant de noter que la consommation de gaz de notre commune a connu un essor réjouissant depuis 2007, passant de 4'303'571 kWh à 5'793'296 kWh en 2012 avec 128 abonnés à ce jour. Avec une progression d'abonnés moins importante depuis fin 2010, il est facile de repérer les mois d'hiver moins rigoureux que d'autres en comparant la consommation. A l'heure de son budget, la Municipalité a toujours un doute quant aux chiffres à annoncer, n'étant pas le « Messenger Boiteux » du gaz de Gimel.

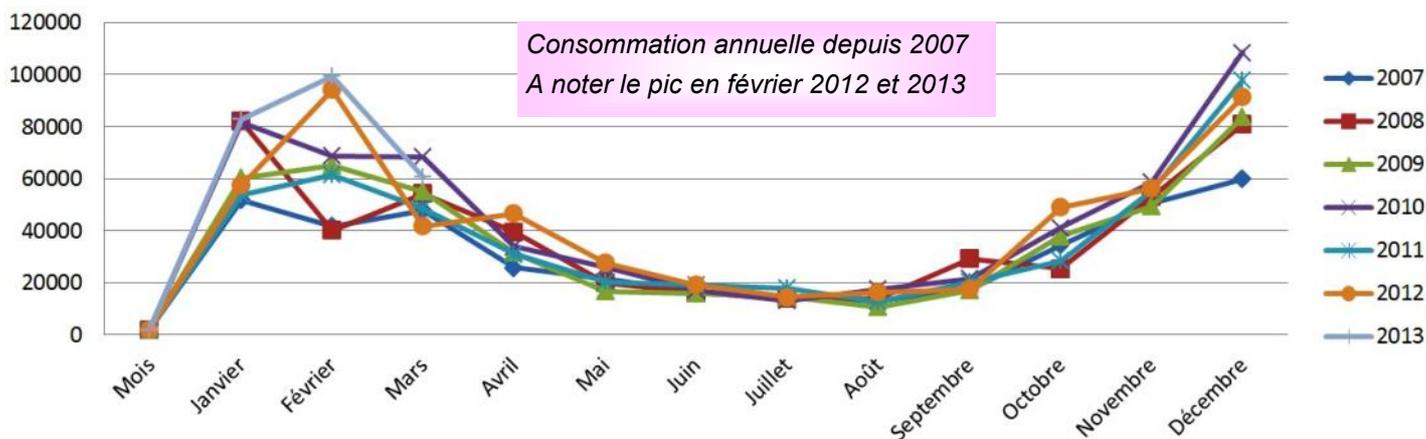
Rappelons que le gaz naturel est une énergie pratiquement utilisable en l'état. L'extraction, la purification et le transport nécessitent très peu d'énergie. Son rendement est donc de plus 90%. Mis à part l'électricité hydraulique, aucun autre agent énergétique n'atteint de telles valeurs.

Et enfin, permettez-nous de conclure en vous citant quelques principaux avantages écologiques en bref :

- Aucun processus de transformation impliquant des émissions polluantes
- Transport souterrain, sans trafic lourd : ni bruit ni gaz d'échappement
- Non toxique pour les hommes, les animaux, les sols et les eaux
- Des émissions de Co2 relativement faibles
- Pas de poussière, pas de suie, pas de métaux lourds, pas de déchets

Sylvie Judas, Syndique

Avec la collaboration cordiale de
M. J. A. Renaud, ancien municipal



Gimel-les-Cascades, 20ème anniversaire

Lors du week-end de Pentecôte passé, soit du 17 au 20 mai, une forte délégation de gimelans (env. 140) s'est rendue à Gimel-Les-Cascades en France voisine, afin de fêter le 20^{ème} anniversaire du Pacte d'Amitié liant les deux communautés.

Un premier car à 2 étages de la maison Buchard partit le vendredi à 8h, et le second de même taille, occupé surtout par les membres de la fanfare, partit le samedi pour rejoindre Gimel en Corrèze.

Sur place, les Gimelans logèrent pour la plupart chez l'habitant, quelques-uns à l'hôtel ou dans divers lieux d'accueil, à Gimel et à Tulle.

Un seul invité a décliné l'offre et a brillé par son absence, le soleil ! Ainsi la pluie et le froid ont complètement chamboulé le programme des festivités, quasiment toutes prévues en extérieur. Heureusement Gimel-les-Cascades possède une jolie salle des fêtes, dont le nom local est "l'espace culturel", pouvant accueillir 200 à 250 personnes.

Mais la joie des retrouvailles ainsi que le plaisir de partager des moments d'émotion et d'amitié ont vite pris le dessus, et le bilan global de cette rencontre fut un grand succès.

Les Gimelans partis vendredi eurent le privilège de faire du tourisme le samedi. Le parc d'attractions Vulcania, l'exposition Gaston Vuillier à Tulle, Rocamadour, le gouffre de Padirac, le musée Chirac de Sarrazan, ou encore Collonges-la-Rouge sont autant de buts de visite.

Après le pot d'accueil, les gimelans prirent leurs quartiers, et découvrirent les belles maisons corréziennes généreusement ouvertes par leurs hôtes gimelois.

Le samedi soir fut l'occasion de partager dans la bonne humeur un spectacle de cabaret qui mélangea, vaudoiseries de René Correvon, chants interprétés par les choristes de l'association "Son et Lumière" et du chœur mixte de Saubraz, composé pour l'occasion d'une majorité de gimelans, ainsi que des danses endiablées du groupe fitness de la SFG de Gimel. Et pour certains, la fête se poursuivit tard dans la nuit!

Dimanche matin, alors que Alain Sentier maire de Gimel-les-Cascades commentait la visite de son bourg et de l'église de St Pardoux en cours de restauration, les 12 son-

neurs de toupins gimelans descendirent la rue principale jusqu'au château afin d'encourager les habitants à se déplacer à l'espace culturel. Car c'était bien à l'abri et au chaud que se déroulait la suite du programme.

Après quelques morceaux de fanfare, la partie officielle pouvait commencer. M. le Maire Alain Sentier et Mme la Syndique Sylvie Judas se succédèrent à la tribune pour retracer l'histoire du Pacte d'amitié, en saluant les initiateurs présents, et en ayant une pensée émue pour les dis-

parus, dont notre ami François Félix, lui qui a organisé les rencontres de 2003 (CH), 2006 (F) et 2010 (CH).

Au pays d'Astérix, les deux chefs de village s'assirent ensuite à la table pour signer une Déclaration qui confirme les bonnes intentions d'échange et d'amitié du Pacte de 1993.

Laurent Guignard, président du comité d'organisation côté suisse, dévoila ensuite l'imposant cadeau offert par les Gimelans, soit un banc en mélèze joliment sculpté par M. Paul Monney. Le maire offrit, quant à lui, une clé symbolique de la porte du bourg.

Ensuite, un apéro déjeunatoire (oui, ce mot est français) composé de vins, fromages, viandes froides, tresses, desserts (dont un millier de

mini-tartelettes!), etc, amenés de Suisse excita les papilles et combla les estomacs. Ce fut l'occasion de présenter nos produits du terroir vaudois. L'après-midi se poursuivit par des danses folkloriques de Corrèze.

Le dimanche soir commença par un magistral concert de la fanfare, suivi d'une démonstration des sonneurs de toupins, puis par un défilé d'une soixantaine de magnifiques costumes du spectacle "Son et Lumière" qu'il était prévu de voir joué au château.

Déjà lundi et le retour, après un copieux mais rapide brunch servi au Relais Saint Jacques.

Aucun rendez-vous formel n'a été pris pour une nouvelle rencontre, mais c'est sûr, nos amis gimelois seront les bienvenus chez nous dans 3, 4 ou 5 ans.

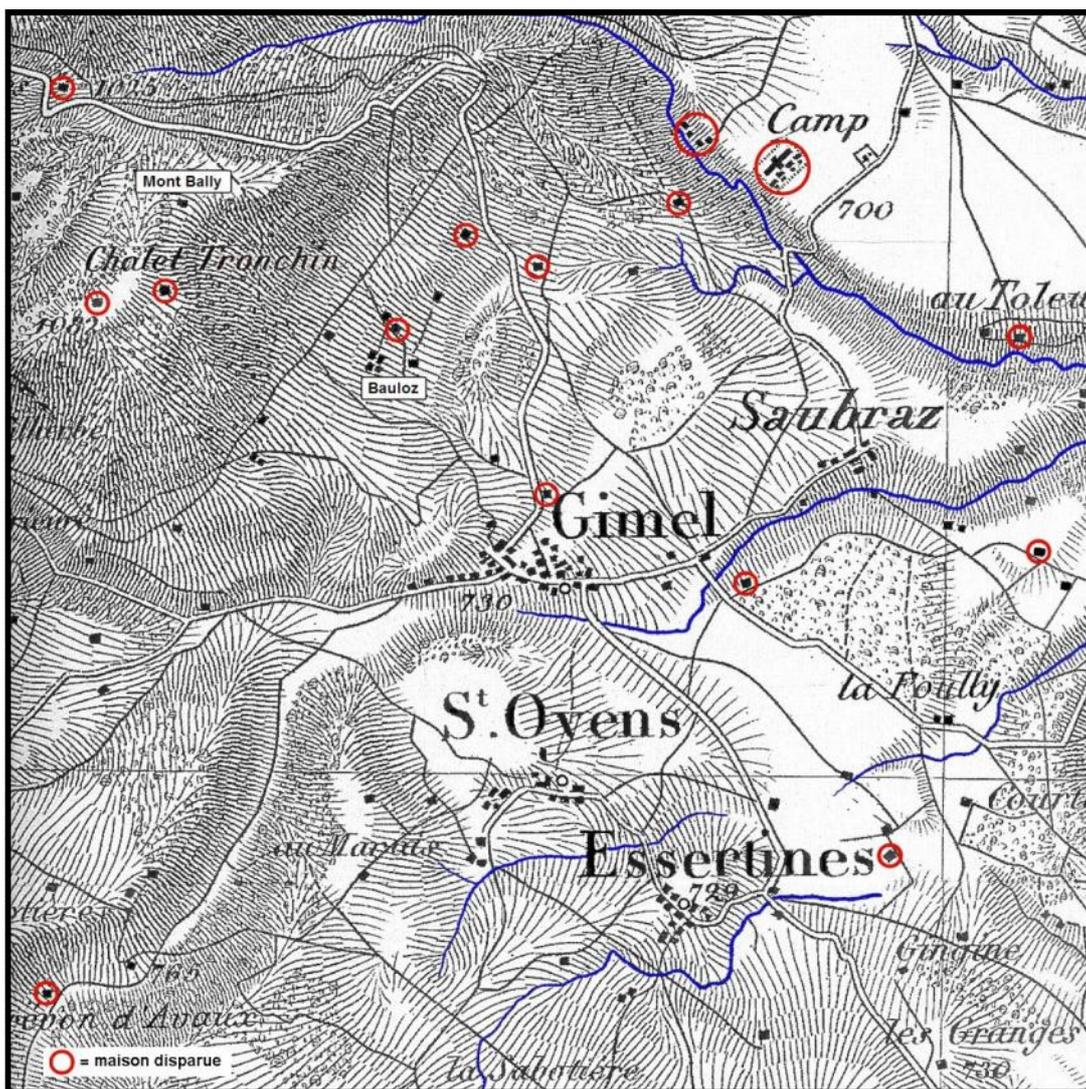
Un grand merci à nos hôtes de Gimel-les-Cascades, aux membres du comité d'organisation, à tous les acteurs des diverses animations et à la commune et à l'ADIG pour leur contribution financière.

R. Isely





Gimel sur la carte Dufour (vers 1820)



Sur cette carte tirée du site internet "swisstopo.ch", les rivières ont été colorées en bleu pour ne pas les confondre avec les chemins. Les maisons disparues sont entourées d'un cercle rouge.

La route Gimel-St-Oyens n'existe pas encore. La nouvelle route pour St-George non plus, elle sera construite en 1906.

Pour Bière, la route franchit le Toleure par l'ancien pont de l'époque bernoise. Il fut remplacé en 1844 par un pont en pierres environ 500m en amont. (Détails en page 14 et 15)

Le chalet d'alpage Tronchin et celui du Mt. Chaubert ont complètement disparu, des traces sont visibles en suivant le parcours N°16 de Naturando.

La Saubrettaz divague en bras multiples sous Gimel et ne sera canalisée qu'en 1922. R. I.

La carte Dufour.

La Carte Dufour est le nom donné à un atlas au 1:100 000 du territoire suisse basé pour la première fois sur des mesures précises faites par des géomètres sur le terrain. Le projet qui comportait 25 planches de 70 x 38 cm, fut réalisé entre 1845 et décembre 1864 par Guillaume-Henri Dufour, topographe et général suisse. Le point de référence pour l'altitude était les Pierres du Niton, dont l'élévation à l'époque était estimée à 376,2 mètres au-dessus de la mer, (373,60 dès 1902).

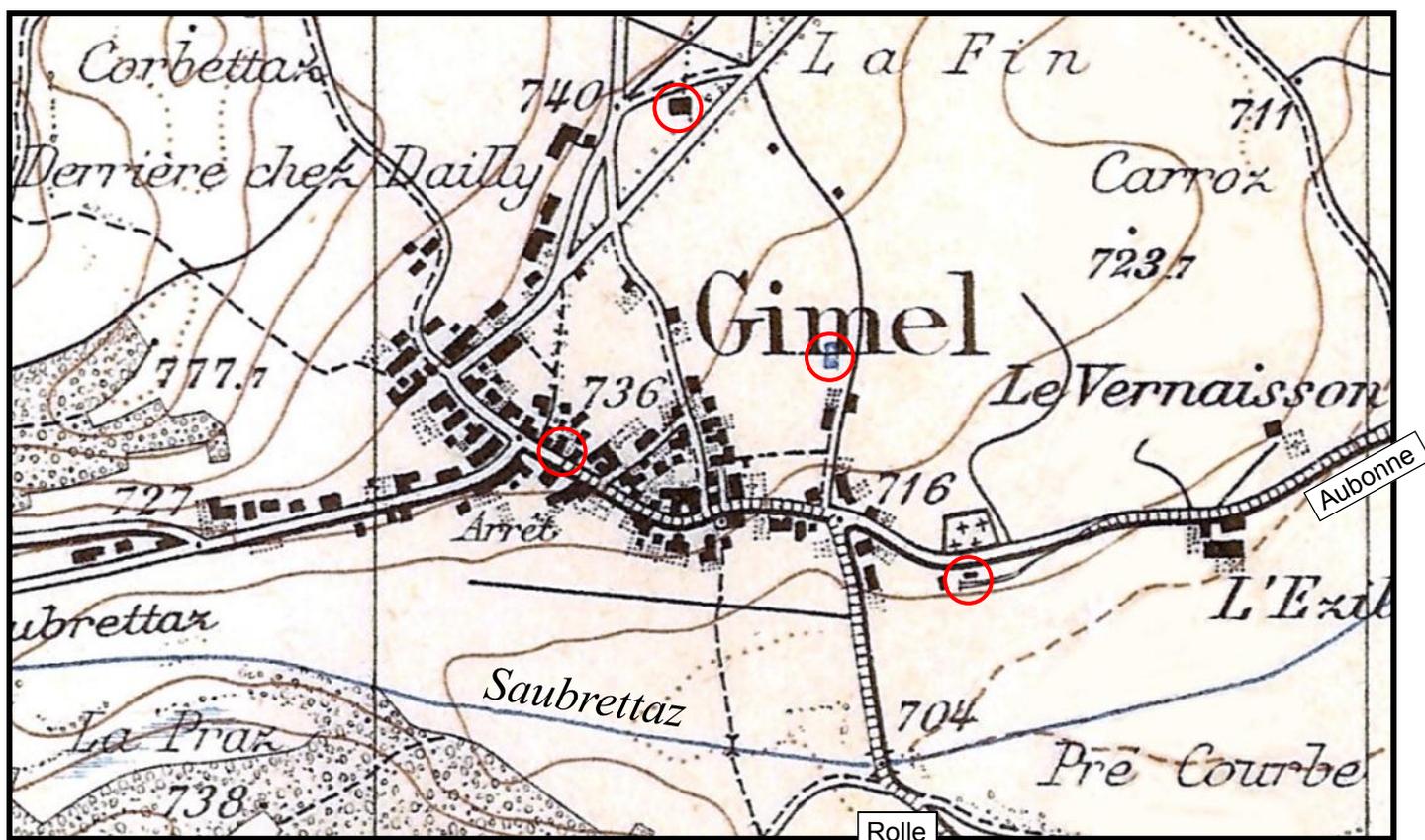
Les travaux de Dufour permirent à la Confédération de disposer d'un outil précieux pour son armée et son administration. Ces mesures eurent lieu durant l'année 1818, puis sur une période comprise entre 1836 et 1862. Les levés originaux ont été effectués aux échelles de 1:25 000 en plaine et 1:50 000 en montagne. Le relief et les différences d'altitude sur les cartes de Dufour étaient essentiellement symbolisés par des hachures ainsi que des courbes de niveau pour le fond des lacs.

Au départ monochrome, la carte s'est vue améliorée par l'ajout d'une couleur supplémentaire en 1908 puis d'une autre en 1938. La dernière mise à jour de la carte eut lieu en 1939. Source Wikipedia

La construction de l'ancienne **route du Marchairuz** commence au printemps 1765, à l'initiative de la commune du Chenit qui veut établir une meilleure liaison avec le côté sud du col. On parle alors de la grande Route depuis Rolle à la Vallée. Pourquoi Rolle? Il y a là un port d'où l'on peut atteindre Genève ou Lausanne. La route de la Vallée est ouverte officiellement en 1770 par l' "Illustre Chambre des Péages". R.Rd.

I	II Belfort, Basel	III Liestal Schaffhausen	IV Frauenfeld St. Gallen	V Rhoneck
VI Besançon, Le Locle	VII Porrentruy Solothurn	VIII Aarau, Luzern Zug, Zürich		X St. Gallen, Aargau, Appenzel A.O., Appenzel A.U., Appenzel S.O., Appenzel S.U., Glarus, Graubünden, Lucerne, Ob- et Nidwalden, Schwyz, Thurgovie, Valais, Vaud, Zoug
XI Pontarlier Yverdon	XII Fribourg, Bern	XIII Interlaken Sarnen, Schwyz		XV Davos, Martinsbruck
XVI Genève Lausanne	XVII Vevey, Sion	XVIII Brig, Aoste	XIX Chiavenna	XX Andriod, Bormio
XXI	XXII Martigny, Aoste	XXIII Domo D'Ossola, Arona	XXIV Lugano, Como	XXV

Gimel sur la carte Siegfried (vers 1930)



Gimel sur la carte Siegfried n° 433.

On remarque la présence sur les routes des symboles des deux trams de l'époque. A chacun sa gare, au centre du village pour le Rolle-Gimel, marqué "Arrêt" (1898-1938). Et en face du cimetière pour l'Allaman-Aubonne-Gimel (1896-1952). Le long du chemin du Moulinet, en bleu, le bassin pour l'eau alimentant le moulin en contrebas. Le long de l'avenue de la Rosière, on repère l'ancien stand et sa ligne de tir, démolé lors de la construction du collège du Marais en 1988.

R.I.

La Carte Siegfried.

La Carte Siegfried (nom officiel en allemand: Topographischer Atlas der Schweiz) est un atlas de la Suisse réalisé entre 1870 et 1926 sous la direction d'Hermann Siegfried du Bureau topographique fédéral. La mise en œuvre de cet atlas fut facilitée par les travaux effectués pour la carte Dufour. Contrairement à cette dernière, la carte Siegfried offrait une plus grande précision grâce à une échelle de 1:25 000 pour le plateau suisse, les Préalpes, le canton du Jura et le sud du canton du Tessin, et de 1:50 000 pour les régions montagneuses et les Alpes suisses. L'atlas fut initialement composé de 462 planches pour les premières mesures au 1:25 000, suivies de 142 autres planches pour le sud de la Suisse au 1:50 000.

Le petit format 35 x 24 cm d'une carte était commun aux deux échelles. Une autre différence significative par rapport à la carte Dufour était la présence d'isohypses pour symboliser le relief (granularité de 10 mètres pour le 1:25 000, 30 mètres pour le 1:50 000). De plus, trois couleurs furent directement utilisées pour l'impression (brun pour les courbes de niveau, bleu pour les plans d'eau et noir pour le reste), alors que la carte Dufour était initialement en monochrome. Les mises à jour eurent lieu jusqu'en 1949. Les cartes Dufour et Siegfried furent définitivement remplacées par les nouvelles cartes de la Suisse en 1952.

			289 Bel-Coster
		288 La Muratte	291 Vallorbe
	297 bis Les Mines	297 Le Lieu	300 Mont-la-Ville
	298 Le Brassus	299 Le Sentier	302 Montricher
	430 Les Plats	431 Marchairuz	434 Bière
431 bis La Cure	432 Arzier	433 Gimel	436 Aubonne
441 La Dôle	442 St-Cergue	443 Begnins	436 bis Rolle
	444 Crassier	445 Nyon	436 ter Anthy
	446 Coppet	446 bis Hermance	
	447 Versoix	448 Meinier	
449 Dardagny	450 Verrier	451 Genève	452 Jussy
449 bis Chancy	450 bis Bernex	453 Carouge	

Gimel sur les "cartes écrans" (par opposition à cartes papier)

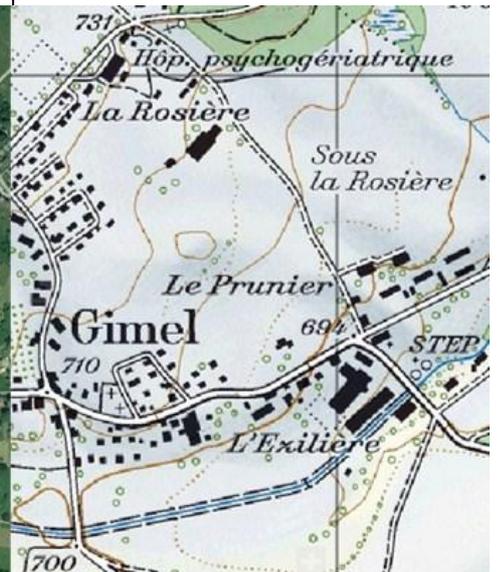
Depuis quelques années, on a pris l'habitude de consulter les cartes sur un autre support que le papier; grâce à internet, c'est sur les écrans qu'elles s'affichent aussi. Qu'elles soient géographiques, topographiques, routières ou autres, toutes ces cartes sont présentes sur ordinateur, laptop, tablette, Smartphone ou GPS.

Mais ce moyen moderne est plutôt complémentaire que concurrentiel, car une bonne vieille carte pliée au fond d'une poche du sac est difficilement remplaçable par un Smartphone ou un GPS dont la batterie ne tient actuellement pas beaucoup plus d'une journée.

Néanmoins, les cartes écrans ont beaucoup d'atouts, elles sont interactives, mises à jour souvent et gratuites lorsqu'on les consulte en ligne. Elles sont "zoomables", c'est-à-dire que l'échelle varie sur demande, et la plupart des sites permet de basculer



Images tirées d'un site basé sur les données de Swisstopo



en continu de la carte graphique à la photo aérienne ou satellite (ci-dessus). En ce qui concerne la Suisse, deux sociétés produisent des données cartographiques, il s'agit du géant informatique américain **Google**, et de l'Office fédéral de topographie, appelé désormais **Swisstopo**.

Comparable à "Google Maps", le site suisse map.search.ch basé sur les données de Swisstopo et Tomtom calcule aussi les itinéraires et fournit beaucoup d'autres informations pratiques, comme la météo, un annuaire téléphonique, l'horaire des transports publics, etc.

Mais pour bénéficier de cartes détaillées, pour se déplacer à pied par exemple, les cartes au 1:25'000 de Swisstopo sont incontournables. Le site officiel map.geo.admin.ch est en 5 langues, avec 6 échelles à choix, et la possibilité d'imprimer sa propre carte au format A4.

Un autre site digne d'intérêt est map.schweizmobil.ch comprenant tous les parcours officiels de Suisse à pied, à vélo, etc, et plein d'infos touristiques. Possibilité de tracer son propre parcours (service payant).



Image tirée de "map.search.ch"



INSOLITE !

"Google Earth" offre actuellement des vues par satellite prise le 1er août 2012 !, observez la nouvelle technique d'exploitation forestière au Grand Fuey (route du Marchairuz) ou encore les tables préparées pour la fête nationale du soir !

La plupart des appareils mobiles utilisent "Google Maps" maps.google.ch. Site idéal pour la recherche d'adresse et la géolocalisation. Il propose des liens avec les autres services de Google, comme le génial "Google Earth", "Google Street View", ou encore des photos et des infos de l'encyclopédie "Wikipedia".

Pour les propriétaires et les professionnels de l'immobilier, les données cadastrales sont à disposition dans le guichet cartographique du canton de Vaud: geoplanet.vd.ch. Il permet d'afficher, entre autres, toutes les parcelles du canton, et, en cliquant sur la parcelle de votre choix, vous obtenez diverses infos du registre foncier, dont le nom du propriétaire. Un outil de dessin pratique permet aussi de faire des mesures de distances et de surfaces.

R. Isely

Ponts sur le Toleure

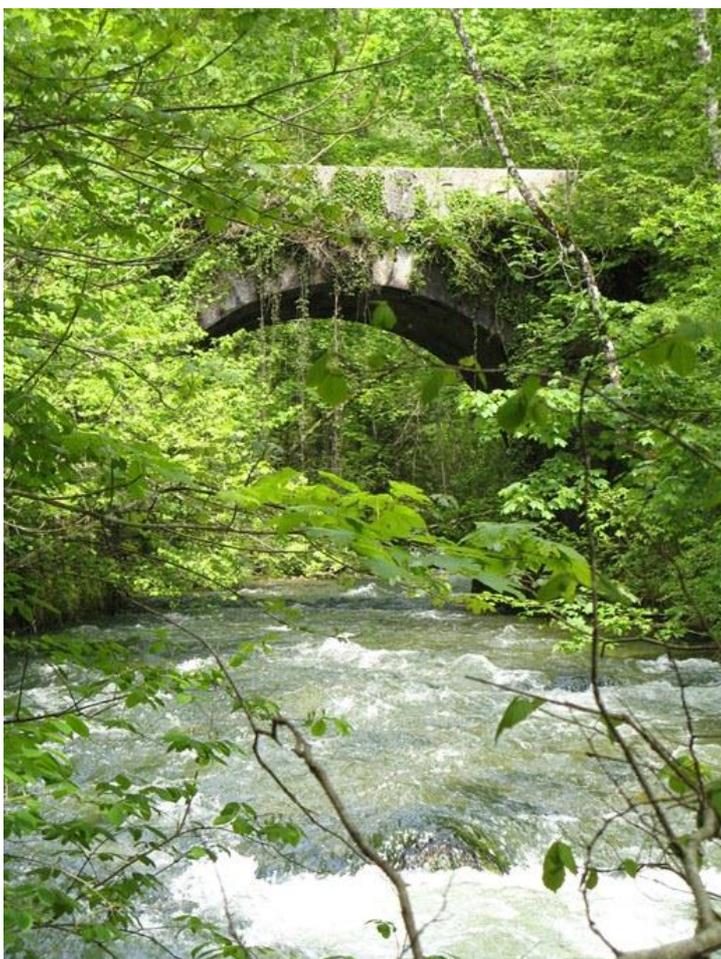
Comme chaque année, au printemps, les sources du Toleure ont attiré des centaines de promeneurs: une résurgence étonnante aux chutes impressionnantes, les plus belles à découvrir au Pied du Jura.

Ces sources sont comprises aujourd'hui dans la zone de protection des tirs d'artillerie de la place d'armes de Bière. L'accès au site se fait via l'ancienne route de Saubraz à Bière. Elle franchit le torrent par un pont construit au XIX^{ème} siècle.

Entré dans la Confédération Helvétique en 1803, le Canton de Vaud se trouva face à un défi énorme: moderniser l'ensemble d'un réseau routier vieillissant – celui du régime bernois – afin de donner un coup de fouet à l'économie du pays.

Mais il faudra plus d'une génération pour voir se réaliser cet ouvrage remarquable: **le pont de 1844**.

En amont, un parapet de 69 cm de hauteur constitué de 8 blocs de roc calcaire; le plus long, quasiment 2 mètres, porte l'écusson vaudois frappé du L.P. juste au-dessus de la date 1844.



Perdu dans la végétation de juin 2013, le pont de pierre en arc franchissant le Toleure. Ce pont, situé sur l'ancienne route de Saubraz à Bière date de 1844.

En aval, parapet de 8 blocs également d'une longueur moyenne de 1 à 1,2 mètre.

Récemment, quelque engin chenillé a dû heurter ce parapet aval. Les deux derniers blocs, côté Saubraz, ont été déboîtés juste assez pour révéler quoi donc?...

Que les constructeurs de l'époque, pour maintenir ces blocs bien ajustés les uns aux autres, utilisaient un procédé très ancien, connu des Romains et d'autres... Le tenon mâle étant parfois en plomb.

Mais regardons en arrière.

Au XVIII^{ème} siècle, voire avant, il devait bien exister un moyen de franchir le Toleure par un ouvrage plus ou moins rudimentaire.

Bien évident !

J'en ai trouvé trace en 1992, cinq cents mètres en aval du pont actuel. J'avais été surpris de découvrir un entassement de blocs, travail de main d'homme, indice certain d'une culée ancienne.

Restait à consulter les Archives de Saubraz dont le cadastre, précieuse référence, apporta une réponse claire.

Dans les archives de Bière, feu Henri Burnier, historien passionné par le XVIII^{ème} siècle, a pêché une information précieuse pour l'histoire de notre pont.

On est en 1763. "La planche qui traversait le Toleure se trouvait en si mauvais état" que les militaires birolans, note le secrétaire, ont été contraints à renoncer à gagner Gimel pour une revue décidée par le Bailli.

Voilà qui prouve bien la précarité de ce passage que ne protégeait aucun parapet. Imaginez le torrent bondissant à quelques pieds sous vous !



Le fameux tenon de pierre.



Ponts sur le Toleure (suite)

Gimel s'en prévaut lors de la création des nouveaux districts en 1803. Trop dangereux d'être rattaché au Cercle de Bière. Un Gimelan n'a-t-il point péri noyé en allant chercher du sel pour la Commune?

Le Conseil d'Etat accepte les arguments avancés et Gimel entrera dans le District d'Aubonne.



Le pont de 1822 sur la Saubrettaz à la Magnenat

En 1822, Saubraz cherche en vain une aide financière auprès des Gimelans.

Cette année-là, les autorités de Gimel ont décidé de construire un petit pont sur la Saubrettaz, à la hauteur de la Magnenat. Le but ? Assurer une liaison sûre avec Longirod, via les Outards, et plus loin avec Marchissy d'où vient le Maître carrier à qui sera confiée la tâche.



Monsieur Rémi Renaud faisant des relevés du pont de 1844.

Le corps de garde? Le moyen de percevoir un péage, importante source de revenus à l'époque pour les Bernois !

Affaire rondement menée. Autorisation obtenue du Conseil communal le 2 février. Attribution de l'ouvrage le 2 mars. Reconnaissance du travail de Dubois, le 23 novembre. Le tout donc en neuf mois !

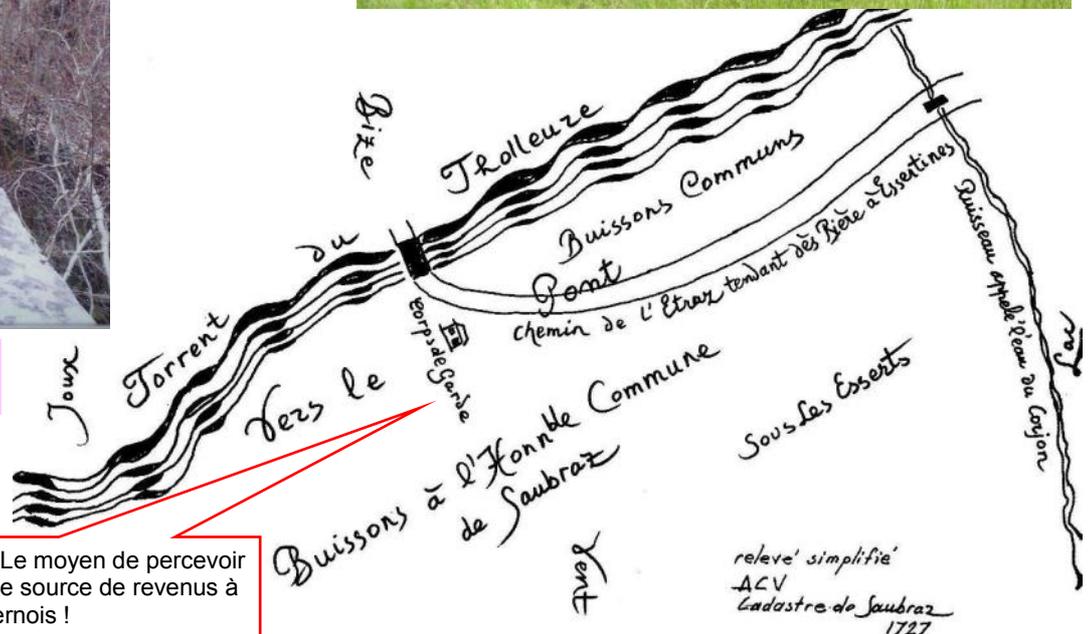
Le parapet amont garde encore bien visible, une inscription unique dans tout le territoire communal. Un cartouche gravé avec soin porte la date **1822**, séparée en deux, pour encadrer les noms du Sindic (sic) Jean-Samuel Baudin et du Boursier Jean-Pierre Baud, deux citoyens qui ont bien mérité de la communauté.

A l'époque, c'est sur le flanc des cloches de l'église que l'on mentionnait le nom des autorités en charge. Quant au franchissement du Toleure, notre région devra patienter encore une vingtaine d'années. Quel soulagement en **1844** quand le pont s'ouvre enfin au trafic pour le plus grand contentement des villages du Pied du Jura. Qui pouvait penser alors qu'un peu plus d'un siècle plus tard il serait abandonné ?

Rémi Renaud



Le pont sur le Toleure, en béton, de la nouvelle route de Bière datant de 1953.



relevé simplifié
ACV
Cadaastre de Saubraz
1727

Agenda des prochaines manifestations**Du jeudi 13 au dimanche 23 juin 2013**

Fête fédérale de gymnastique à Bienne
Org: **FSG (Fédération Suisse de Gymnastique)**.

Samedis 15 et 22 juin 2013

Initiations gratuites au Nordic Walking.
Pratiquants: samedi 22 juin de 19h à 20h30
Rendez-vous à la cantine.
Org: **municipalité**, C. Terrettaz, 021 623 37 43

Dimanche 23 juin 2013

Concours Agility (concours avec chiens)
Terrain des sports, 8h à 14h30
Org: **club cynologique de Gimel**

Mercredi 26 juin 2013

Assemblée générale de **IADIG** à 20h15
Conférence de Olivier Jean-Petit-Matile
"La Vallée de Joux mystérieuse"
Foyer de la Grande salle, 21h, entrée libre

Samedi 29 juin 2013

Concours d'athlétisme de Gimel
Lieu: Place des Sports de Gimel, dossards à 8h30
Org: **Société de Gymnastique SFG**

Jeudi 1er août 2013

Fête nationale

Samedi 24 août 2013

Fête au village
Org: **USL**

Mercredi 28 août 2013

Course des aînés.
But: Chapeau de Napoléon.
Org: **Paroisse** Josiane Guignard, 021 828 33 41

Annoncez vos manifestations à la commune (secretariat@gimel.ch), elles figureront ensuite sur le site gimel.ch, dans « le Pied », et sur le panneau d'affichage communal.

Toutes nos félicitations à la fanfare de Gimel !!!**2011 - Championne Suisse de Brass Band 3ème division**

Samedi 18 juin 2011, à la Fête fédérale de Musique à Saint-Gall, la fanfare de Gimel est devenue championne suisse de Brass Band dans la 3ème division. Morceaux imposés: 90 points sur 100.
Morceaux choisis: 94 points sur 100.

2013 - Vice-championne Vaudoise Brass Band 2ème division

Samedi 11 mai 2013, à la Fête Cantonale des Musiques Vaudoises à Savigny, la fanfare de Gimel est devenue vice-championne vaudoise Brass Band 2ème division. Morceau de choix = 266 points sur 300.
Morceau imposé = 282 points sur 300. Concours de marche = 8ème rang sur 37 sociétés.

Etat civil**Naissances**

Milica Kaloserovic, fille de Kaloserovic Djordje et Marjanovic Dusica est née le 08.11.2012
Kubilay Cwiertnia, fils de Varki Yildiray et Cwiertnia Anna est né le 10.12.2012
Julie Guignet, fille de Guignet Sylvain et Dizerens Viviane est née le 26.01.2013
Roxanne Gaillard, fille de Gaillard Marc et Gay Kristel est née le 30.01.2013
Maé Humbert, fils de Humbert Denis et Michon Séverine est né le 12.02.2013
Vincent Bonfils, fils de Judas Michel et Bonfils Nadia est né le 14.03.2013
Bryan Mendes Nunes, fils de Da Silva Nunes Tiago et Lopes Mendes Sandra est né le 21.03.2013
Paul Coutelier, fils de Coutelier Pascal et Morgan Laurence est né le 30.03.2013
Alana Webb, fille de Webb Bernard et Wilson Anne-Marie est née le 23.04.2013
Maëva da Silva, fille de Lourenço da Silva Jorge et Ferreira Rodrigues Veronica est née le 27.04.2013

Décès

Tschumi Alex est décédé le 06.11.2012
Gould Maria del Pilar est décédée le 09.11.2012
Pisler Conrad est décédé le 07.12.2012
Länzlinger Karl est décédé le 18.02.2013
Haldi Charlotte est décédée le 14.03.2013
Dubugnon Robert est décédé le 21.04.2013
Messieux Maria est décédée le 10.05.2013

*Nous adressons notre profonde sympathie
à leurs familles et proches.*